

mis en ligne le 27/03/2023

SMP
DB

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 20 mars 2023

CM20230320-66

TRAVAUX

Aménagement cyclable et création d'un trottoir mixte au chemin de Morcy à Thonon-les-Bains - Autorisation de signer le marché de travaux

Monsieur FAVRAT, Maire Adjoint en charge des travaux et des aménagements urbains, expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 14 mars 2023,

Dans le cadre de l'aménagement cyclable de la ville, sont prévus des travaux d'aménagement de voirie consistant à créer un trottoir mixte de 470 ml sur 3 ml de largeur en lieu et place d'un trottoir existant et une zone de stationnement longitudinale depuis le carrefour du Genevray jusqu'au chemin des Marais.

Cet aménagement est la continuité depuis le carrefour du Genevray d'une précédente portion réalisée en juillet 2022, et s'inscrit dans la mise en œuvre des axes structurants Est-Ouest et Nord-Sud.

Une consultation a été lancée pour attribuer le marché de travaux en vue de la création d'un trottoir mixte au chemin de Morcy à Thonon-les-Bains.

À l'issue de la consultation d'entreprises, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 14 mars 2023, a donné un avis favorable à l'attribution du marché à la société COLAS France – Établissement de Thonon-les-Bains, pour un montant total de 399 001,12 € HT (478 801,34 € TTC).

Ce faisant, le coût global de l'opération s'établit comme suit :

Frais de maîtrise d'ouvrage dont :	720,00 €
<i>Annonces légales (consultation de travaux)</i>	720,00 €
Travaux	399 001,12 €
Divers et imprévus <i>(5 % du montant des travaux)</i>	19 950,06 €
Total HT	419 671,18 €
TVA 20 %	83 934,24 €
Total TTC	503 605,42 €

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



VILLE DE THONON-LES-BAINS

**Registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de THONON-LES-BAINS**

Séance du 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le trois mars et le quatorze mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROPPY, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, M. Michel ELLENA, Mme Katia BACON, M. Patrick TISSUT, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, Mme Deborah VERDIER, Mme Sylvie COVAC, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Quentin DUVOCELLE, Mme Emmanuelle VUATTOUX (jusqu'à 22h), M. Arnaud BERAST, M. Mickaël MAQUAIRE.

Absents excusés :

Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustapha GOKTEKIN, M. René GARCIN, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Jean-Louis ESCOFFIER, M. Mickaël BEAUJARD.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Carine DE LA IGLESIA	à	Mme Sylvie COVAC
M. Mustapha GOKTEKIN	à	M. Christophe ARMINJON
M. René GARCIN	à	M. Jean-Claude TERRIER
M. Marc-Antoine GRANDO	à	M. Jean-Baptiste BAUD
M. Mickaël BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX (à partir de 22h)	à	M. Jean-Marc BRECHOTTE

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Patrick TISSUT.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.



Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché de travaux en vue de la création d'un trottoir mixte au chemin de Morcy à Thonon-les-Bains,
- SOLLICITER toute demande de subvention pour la réalisation de ces travaux, notamment auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions présentées.


Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,

Christophe ARMINJON

Le secrétaire de séance,



Patrick TISSUT

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.